



ARRETE DU MAIRE N°2025_37 Portant alignement individuel

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques concernant la parcelle YR 297.

CONSIDERANT que l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines, qu'il est fixé soit par un plan d'alignement soit par un alignement individuel.

La demande par laquelle le cabinet de géomètre expert Myriade situé 39 rue du 11 novembre 1918, B.P. 42116 44121 Vertou Cedex demande l'alignement au droit de la propriété sise 34 la Noue à Corcoué-sur-Logne, cadastrée YR N°297 appartenant aux Consorts [REDACTED]

ARRETE

Article 1^{er} : L'alignement au 34, la Noue au droit de la parcelle cadastrée YR N°297 est défini par la limite actuelle de la propriété, conformément au plan d'état des lieux joint au présent arrêté.

Article 2 : Le droit des tiers seront expressément réservés.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté n'est valable que pendant la période d'une année à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Corcoué-sur-Logne, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, tout agent de force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corcoué-sur-Logne,
Le 12 mai 2025.

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
M. SAUVAGET Alban.



Ampliation :

- Gendarmerie (Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)
- Délégation du pays de Retz
- Demandeur

Publié sur le site internet ou notifié le : 20 MAI 2025

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

LEGENDE :

-  Bâtiment
-  Murs
-  Grille eaux pluviales
-  Compteur eau potable
-  Fosse septique (posit. approximatif)
-  24.52 Cotation planimétrique
-  Repère topographique
-  Borne nouvelle
-  Bouche à clé (eau potable)
-  Regard eaux pluviales
-  Clou d'arpentage
-  - - - - - Application cadastrale (limite non garantie)
-  ———— Limite de fait validée le 08/04/2025

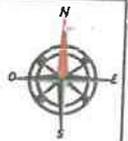
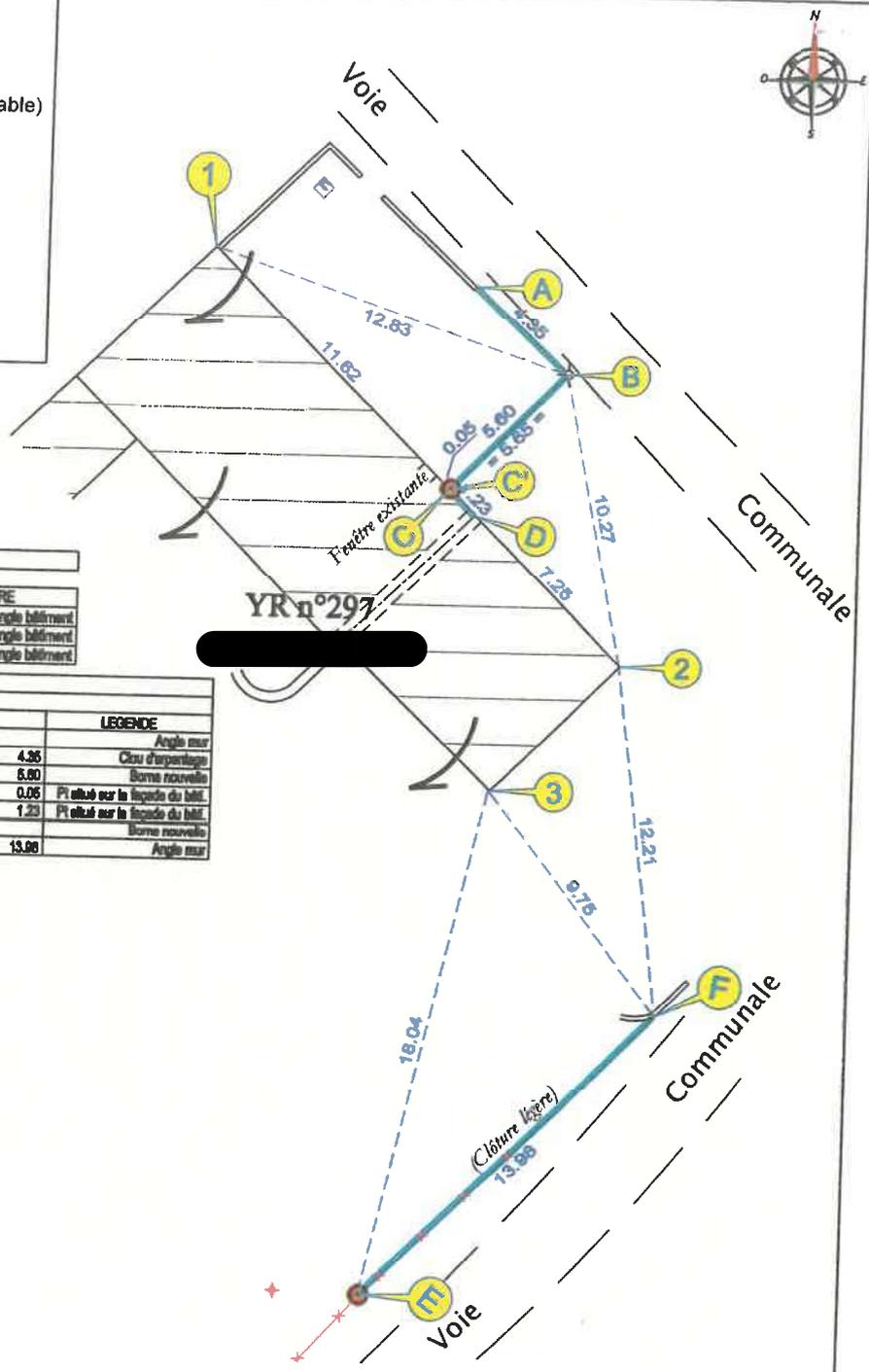


TABLEAU DE COORDONNÉES DES POINTS DE RATTACHEMENT

SOMMET	X	Y	NATURE
1	1354841.82	6202116.37	Angle bâtiment
2	1354856.16	6202096.80	Angle bâtiment
3	1354851.78	6202096.80	Angle bâtiment

TABLEAU DE COORDONNÉES DE LA LIMITE DE FAIT

SOMMET	X	Y	DISTANCE	LEGENDE
A	1354850.87	6202114.16		Angle mur
B	1354854.08	6202111.23	4.36	Clou d'arpentage
C'	1354850.18	6202107.20	5.80	Borne nouvelle
C	1354850.14	6202107.16	0.05	Pi situé sur la façade du bât.
D	1354851.01	6202106.30	1.23	Pi situé sur la façade du bât.
E	1354847.70	6202079.20		Borne nouvelle
F	1354857.70	6202080.07	13.98	Angle mur



NOTA :

- Les portions de limites A-B et E-F (alignements individuels) concordent avec les portions de limites de propriété
- Les coordonnées sont rattachées au référentiel RGF93 système de projection Lambert CC47

(Echelle graphique : 1 / 250)
0m ————— 10m

MYRIADE Bureau principal : 3 place de l'Europe - 44400 REZE - Tél : 02.40.75.86.60 - email : contact@myriade-ge.fr
Bureau secondaire : 39 rue du 11 Novembre 1918 - BP42116 - 44121 VERTOU Cedex - Tél : 02.40.34.25.05 - email : vertou@myriade-ge.fr

Commune de **CORCOUE SUR LOGNE**
34, La Noue

IND	DATE	MODIFICATIONS	VISA
	05/05/2025	création	JC/FB

MYRIADE
BUREAU SECONDAIRE
Bureau secondaire:
39 rue du 11 novembre 1918
BP42116
44121 VERTOU Cédex
Tél: 02.40.34.25.05
e-mail: vertou@myriade-ge.fr

PLAN D'ETAT DES LIEUX ET DE DELIMITATION

Doss : VE25042

